

Soisy sous Montmorency, le 18 octobre 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le début Octobre, une affaire relative à un réseau de proxénétisme traitée par la police judiciaire lilloise en collaboration avec l'IGPN occupe très régulièrement l'espace médiatique local et national.

Alors que le principe de la présomption d'innocence et du secret de l'enquête se doivent d'être respectés scrupuleusement dans une société démocratique, des informations personnelles sur des supposés protagonistes de cette affaire transpirent en permanence dans les médias.

Des fonctionnaires de police sont désignés comme partie prenante de ce dossier et cités suffisamment précisément pour qu'ils puissent être aisément identifiés et ainsi jetés en pâture à la vindicte populaire.

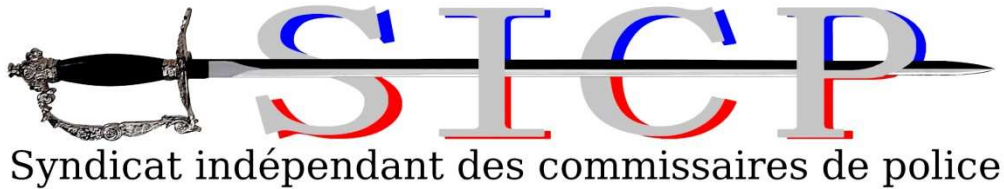
Alors qu'aujourd'hui, aucun commissaire de police ni aucun fonctionnaire de police n'a été officiellement mis en accusation, la relation des faits présumés qui a été faite dans les médias a déjà jeté l'opprobre sur ces fonctionnaires présumés innocents.

Leur intégrité morale a, d'ores et déjà, été affectée en engendrant déjà des conséquences sur le regard extérieur qui est porté sur eux et leurs proches.

Cette situation est tout simplement intolérable pour ces fonctionnaires de police et pour l'image qui est développée de notre institution policière.

Le métier de commissaire de police en particulier et de fonctionnaire de police en général est suffisamment difficile au quotidien sans devoir l'exercer en subissant la réprobation et la suspicion de tout un chacun sur le fondement de rumeurs ou d'informations dévoyées par une presse friande de sensationnel.

L'implication supposée d'un personnage politique de premier plan semble avoir décuplé l'ardeur d'une certaine presse sans qu'elle se préoccupe des conséquences collatérales engendrées par cette communication débridée et incontrôlée.



Le SICP entend par ce communiqué, faire part de sa profonde indignation face à ces pratiques et, invite l'ensemble des acteurs médiatiques à bien plus de retenue et de responsabilité lorsqu'ils évoquent l'implication non avérée de serviteurs de l'État.

Le SICP tient également à apporter son soutien à l'ensemble des commissaires de police et policiers dans leur ensemble qui, bénéficiant du principe de la présomption d'innocence, auraient été victimes directement ou indirectement de ce traitement médiatique inacceptable.

**Olivier BOISTEAUX**  
**Président du SICP**

Contact Presse : 06.99.53.17.17

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police  
156 Avenue du Général Leclerc 95 230 Soisy-sous-Montmorency  
Site : [www.commissaires.fr](http://www.commissaires.fr) - Courriel : [secrétariat@commissaires.fr](mailto:secrétariat@commissaires.fr)